



- Zone de faible courant (100 ans)**
- Zone de grand courant (20 ans)**

LES ZONES INONDABLES DÉLIMITÉES SUR CETTE CARTE ONT ÉTÉ DÉSIGNÉES PAR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC ET PAR LE MINISTRE D'ENVIRONNEMENT CANADA, LE 14 MARS 2006.

THE FLOOD RISK AREAS DEPICTED ON THIS MAP HAVE BEEN DESIGNATED BY THE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC AND THE MINISTER OF ENVIRONMENT CANADA ON MARCH 14, 2006.

*David Anderson*  
DAVID ANDERSON  
CANADA

*Paul Bégin*  
PAUL BÉGIN  
QUÉBEC

LOCALISATION DU PROJET :

X NO.	2004/XX/XX DATE	ÉMISSION	X.X. PAR
REVISION			

SCEAU	DATE	APPROUVÉ PAR



TITRE DU PROJET :  
**Règlement de zonage # \_\_\_\_\_ concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables**

TITRE DU DESSIN :  
**RIVIÈRE DU MOULIN**

TECHNICIEN : Julie Gagné technarb.	VÉRIFIÉ PAR : François Bégin urbaniste
APPROUVÉ PAR :	CHARGÉ DE PROJET : François Bégin urbaniste
ECHELLE : 1:4000 HOR : VERT :	DATE : Avril 2006
CARNET DE NOTES NO :	RÈGLEMENT NO :
RÉFÉRENCE : 22006-020-0516-3 22006-020-0517-0 22006-020-0518-0 22006-020-0519-3	DOSSIER NO : 1721-12-002 PLAN : <b>1/2</b>

